

Pôle communication

Mercredi 3 novembre 2021



INFO PRESSE

Poursuite du confinement strict les week-ends des 6-7 et 13-14 novembre

Après consultation des différentes instances de la Nouvelle-Calédonie qui composent la « direction des opérations », le gouvernement collégial a décidé de prolonger le confinement strict au cours des deux prochains week-ends, c'est-à-dire du samedi 6 novembre, à 14 h, au lundi 8 novembre, à 5 h, et du samedi 13 novembre, à 14 h, au lundi 15 novembre, à 5 h.

L'objectif est de limiter le brassage de population, les déplacements et les débordements éventuels.

Pour rappel, pendant le confinement strict :

- l'attestation de déplacement est obligatoire ;
- la promenade est autorisée dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile ;
- le couvre-feu est maintenu entre 22 h et 5 h, sauf dans le cadre de l'activité professionnelle et des situations d'urgence médicale ;
- de nombreux commerces sont autorisés à ouvrir, avec la possibilité du retrait de commande au pas de porte (click and collect) pour les commerces non autorisés à accueillir du public ;
- les cultes religieux sont autorisés, avec une jauge maximale d'un siège sur trois et l'obligation d'appliquer strictement les gestes barrière et la distanciation sociale ;
- le haut-commissariat est susceptible d'interdire la vente d'alcool durant ces deux périodes.